

RÈGLES DE SÉCURITÉ **KUWA SALAMA**

PROTOCOLE DE CONTRÔLE DES RISQUES FATALS

AIDE-MÉMOIRE

1

JE ME PRÉSENTE TOUJOURS AU TRAVAIL **BIEN REPOSÉ(E) ET SANS AVOIR PRIS DE DROGUE OU D'ALCOOL.**

2

JE M'ASSURE DE PORTER, D'ENTREtenir ET D'UTILISER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) ADÉQUAT POUR LES TÂCHES À ACCOMPLIR.

3

JE N'EFFECTUE QUE DES TÂCHES POUR LESQUELLES J'AI REÇU UNE FORMATION, UNE AUTORISATION ET UN PERMIS APPROPRIÉS.

4

JE PROCÈDE TOUJOURS À UNE ÉVALUATION DES RISQUES AUTOUR DE MOI ET JE SIGNALÉ TOUT QUASI-ACCIDENT, INCIDENT OU CONDITIONS NON SÉCURITAIRES.

5

JE N'UTILISE QUE DES OUTILS ET DES ÉQUIPEMENTS CERTIFIÉS ET EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT.

6

JE N'ENTRE JAMAIS DANS UNE ZONE DANGEREUSE SANS Y AVOIR ÉTÉ PRÉALABLEMENT AUTORISÉ(E).

7

JAMAIS JE NE FALSIFIE, MODIFIE OU RETIRE DES PROTECTEURS OU DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ, ET JAMAIS JE NE LES RENDS INUTILISABLES.

8

JE N'UTILISE JAMAIS UN ÉQUIPEMENT MOBILE DÉFECTUEUX, QUI PRÉSENTE DES DÉFAUTS INTERDISANT TOUTE UTILISATION.

9

JE PROCÈDE TOUJOURS À L'ISOLEMENT ET À LA MISE HORS TENSION AVANT DE TRAVAILLER SUR UNE SOURCE D'ÉNERGIE.

10

J'UTILISE TOUJOURS UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES / DE PRÉVENTION DES CHUTES, TEL QUE REQUIS.

ARRÊTER OBSERVER ÉVALUER GÉRER

UNE ÉVALUATION DES RISQUES DOIT ÊTRE EFFECTUÉE :

- ✓ Au début de chaque quart de travail
- ✓ Avant les tâches
- ✓ En cas de modification de la tâche à effectuer
- ✓ En cas de changement dans l'environnement de travail
- ✓ Lorsque de nouveaux membres intègrent l'équipe

COMMENT EFFECTUER UNE ÉVALUATION DES RISQUES

- 1 **Arrêtez** et réfléchissez avant d'agir !
- 2 **Observez** le lieu de travail et identifiez les dangers !
 - Dressez une liste des dangers que vous avez identifiés dans la zone
 - Considérez les différents protocoles de contrôle des risques fatals
- 3 **Évaluez** les effets des dangers sur les personnes, les biens et l'environnement !
 - Pour chaque danger que vous avez identifié, examinez ses causes et ses effets potentiels !
- 4 **Gérez** les risques au moyen de contrôles efficaces !
 - Identifiez le contrôle le plus approprié pour réduire le risque à un niveau acceptable !
 - Mettez en œuvre les contrôles pour assurer la gestion des dangers !

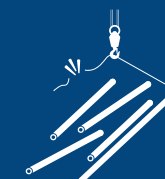
OPÉRATIONS DE LEVAGE



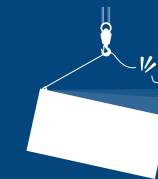
LES RISQUES LIÉS AU LEVAGE ET AU GRÉAGE LES PLUS COURANTS SUR NOTRE SITE



DANGERS EN SURPLOMB



CHUTE D'OBJETS



DÉFAILLANCE DU GRÉAGE



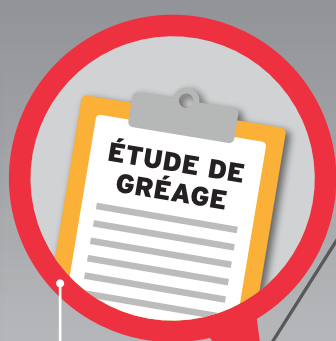
PROTOCOLE DE CONTRÔLE DES RISQUES FATALS OPÉRATIONS DE LEVAGE

CONTRÔLES GÉNÉRAUX

- Respectez toujours les Règles Kuwa Salama.
- Effectuez toujours une évaluation des risques avant et pendant votre tâche.
- Si les conditions changent au cours d'une tâche, cessez le travail de façon sécuritaire et vérifiez à nouveau les dangers en présence.
- Stoppez tous travaux non sécuritaires et alertez votre superviseur et les membres de l'équipe.
- Assurez-vous de connaître les numéros de téléphone d'urgence.

PRINCIPALES CAUSES DES INCIDENTS LIÉS AU LEVAGE ET AU GRÉAGE

- Manquement à barricader la zone de travail et à établir des voies de circulation sécuritaires.
- Manquement à inspecter l'ensemble des équipements de levage avant leur utilisation, y compris tout positionnement de la grue sur un sol instable.
- Mauvaise communication entre l'opérateur de la grue et les gréeurs.
- Levage de charges dépassant la charge maximale sécuritaire ou la limite de rayon de l'équipement.
- Effectuer un levage par grand vent et/ou dans des conditions climatiques difficiles.



CONTRÔLES CRITIQUES

Utiliser l'équipement et la configuration de levage appropriés, conformément aux recommandations du fabricant et aux procédures opérationnelles (étude de gréage).

S'assurer que la grue est placée sur un sol stable.

S'assurer qu'une étude de gréage a été réalisée pour toute charge de plus de 5 tonnes et tout levage complexe. Tout levage en tandem doit être autorisé par le responsable de l'Ingénierie.

Ne jamais dépasser la charge maximale sécuritaire ou la limite de rayon de l'équipement.

Pour les opérations de levage de moins d'une tonne, seul un certificat en gréage de base est requis. Tout levage de plus d'une tonne doit être effectué par un gréeur qualifié.

Barricader la zone de travail (zone de chute) ainsi que la trajectoire de déplacement. Personne ne doit se trouver dans le 'triangle de mort' au cours du levage.

Inspecter tous les équipements de levage et toutes les poulies avant leur utilisation.

S'assurer d'une communication claire entre le gréeur et l'opérateur de la grue.

Ne pas procéder au levage si la grue se trouve à moins de 10 mètres d'une ligne électrique.

Ne pas procéder à un levage pendant un orage électrique ou dans des conditions de grand vent ou de forte pluie.



Si un ou plusieurs contrôles critiques ne sont pas en place, ne sont pas conformes aux normes ou sont manquants, les travaux doivent être interrompus immédiatement !